



BUREAU DU 03 FEVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	B2021	02	03	07

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 21
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-B2021020307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2021

Affichage : 05/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



VALORISATION ENERGETIQUE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR INDUSTRIELLE SUR LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE ROUEN PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LE SMEDAR ET NORMANDIE ENERGIES AUTORISATION

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour la conclusion, la modification et la résiliation des conventions d'un montant total cumulé inférieur à 50.000,00 € HT ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport de Madame Marie ATINAULT, Vice-présidente,

Considérant qu'à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, le potentiel de chaleur fatale industrielle est estimé à 300 GWh annuels, soit environ 8 % des consommations d'énergie finale des industries du territoire ;

Considérant que dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat et de la dynamique de COP21 territoriale, le SMEDAR s'est engagé dans la Coalition Récupération d'Energies pour transformer ces potentiels en réalisations ;

Forte d'une quarantaine d'industriels et d'acteurs de l'énergie animés par Normandie Energies, cette coalition a, dans un premier temps, permis de réaliser une première cartographie des potentiels et des besoins en vapeur et chaleur et a identifié un fort potentiel sur la zone industrialo-portuaire de Rouen.

Considérant que dans un deuxième temps, L'ADEME, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et Normandie Energies, a confié à un bureau d'études techniques la réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur industrielle sur la zone industrialo-portuaire de Rouen ;

Considérant que cette étude a permis de consolider les données existantes pour définir les principes du réseau (périmètres, flux, contraintes et modalités de fonctionnement, etc... ;

Considérant qu'afin de poursuivre la dynamique collective, il est proposé que les acteurs de la zone industrialo-portuaire de Rouen entrent dans une nouvelle phase de travail via la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique qui permettrait de dresser un bilan précis des échanges possibles entre industriels, des réseaux à mettre en œuvre, de la gouvernance associée et des possibilités de financement (aides, tiers investisseurs...)

Considérant que cette étude de faisabilité aurait pour objectifs de :

- Caler les quantités en jeu (débits horaire, journaliers, annuels), le scénario retenu et les besoins techniques avec l'ensemble des industriels, afin de définir un premier équilibre financier possible.
- Définir le tracé du réseau et estimer l'ensemble de ses coûts de réalisation, prévoir un phasage du projet et un calendrier prévisionnel en intégrant les contraintes temporelles des différents acteurs.
- Etudier les modèles de gouvernance de tels projets : modèles économiques et juridiques, rôle et implication des acteurs dans l'investissement, gestion et exploitation des réseaux.
- Identifier les aides possibles et échanger avec les financeurs.

Considérant que dans le cadre de cette nouvelle étape, Normandie Energies poursuivrait son travail en pilotant l'étude de faisabilité pour monter le projet avec l'ensemble des financeurs, s'assurer d'une communication fluide et efficace entre les différents acteurs tout au long de l'étude, encadrer dans ses (leurs) démarches le ou les bureaux d'études mandatés et organiser les différentes étapes d'échange et de validation entre les différentes parties prenantes ;

Considérant que s'agissant du financement de l'étude :

Le budget d'une telle étude est estimé entre 80 et 100 k€ de prestations et 20 k€ de pilotage et d'animation ;

La Métropole Rouen Normandie propose de financer le pilotage et l'animation de la démarche afin d'encourager et de maintenir la dynamique collective ;

Un financement à hauteur de 50% de l'étude de faisabilité semble envisageable auprès de l'ADEME et de la Région Normandie ;

En associant l'ensemble des industriels concernés (au nombre de 9 impliqués dans les schémas proposés) et le Grand Port Maritime de Rouen, une telle étude serait réalisable pour un montant estimé à environ 5.000,00 € HT par acteur ;

Considérant enfin que ce montant sera affiné suite à la sélection d'une offre d'un bureau d'études et sera réparti entre les co-financeurs (acteurs engagés de la ZIP, subventions ADEME et/ou Région) ;

Ayant entendu le rapport de la Vice-Présidente et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à fournir une contribution au financement de l'étude à hauteur de 5 000,00 € HT maximum, qui seront versés à Normandie Energies en tant que pilote de l'étude.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ